Votre Agent Général

M MAZAUDIER FRANCK
21 RUE LAMBERT
75018 PARIS

**1 01 42 64 82 33** 

N°ORIAS **11 064 204 (FRANCK MAZAUDIER)** 

Site ORIAS www.orias.fr



**Assurance et Banque** 

SARL ,TPS TALENT POWER SERVICE 17 AV DE L EST 93140 BONDY

### **Votre contrat**

Responsabilité Civile Prestataire Souscrit le 05/07/2021

#### Vos références

Contrat 10852135304 Client 1412714004

Date du courrier 06 juillet 2021

# **Votre attestation Responsabilité Civile Prestataire**

AXA France IARD atteste que : TPS TALENT POWER SERVICE

Est titulaire du contrat d'assurance n° **10852135304** ayant pris effet le **05/07/2021**. Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires de la Responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités suivantes :

Etudes technique, lassistance et service dans le domaine de télécom.

- Ingénierie télécom :
- étude et conception
- Installation des réseaux télécom (Fibre optique, Réseaux mobile )
  - Déploiement d'équipements :
- Infrastructures réseaux
- interconnexion de sites
- téléphonie
- IP internet

La garantie s'exerce à concurrence des montants de garanties figurant dans le tableau ci-après.

Vos références Contrat 10852135304 Client 1412714004

La présente attestation est valable du **06/07/2021** au **01/01/2022** et ne peut engager l'assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Guillaume Borie Directeur Général Délégué Vos références Contrat 10852135304 Client 1412714004

## Nature des garanties

Nature des garanties	Limites de garanties en €
Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus (autres que ceux visés au paragraphe "autres garanties" ci-après)	<b>10 000 000 €</b> par année d'assurance
<u>Dont :</u> Dommages corporels	<b>10 000 000 €</b> par année d'assurance
Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus	3 000 000 € par année d'assurance

### **Autres garanties**

Nature des garanties	Limites de garanties en €
Atteinte accidentelle à l'environnement (tous dommages confondus)(article 3.1 des conditions générales)	<b>750 000 €</b> par année d'assurance
Dommages immatériels non consécutifs (selon extension aux conditions particulières) Dont :	<b>500 000 €</b> par année d'assurance
Dommages résultant d'une atteinte à la propriété intellectuelle	200 000 € par année d'assurance
Dommages aux biens confiés (selon extension aux conditions particulières)	<b>150 000 €</b> par sinistre
Reconstitution de documents/ médias confiés (selon extension aux conditions particulières)	30 000 € par sinistre
Dommages résultant d'une atteinte logique (Tous dommages confondus)	<b>100 000 €</b> par année d'assurance
dont Frais de reconstitution de documents et médias confiés	<b>30 000 €</b> par année d'assurance
Frais de remplacement de collaborateur (selon extension aux conditions particulières)	<b>50 000 €</b> pour l'ensemble des arrêts de travail et par année d'assurance
Dont : Frais liés au surcoût salarial	<b>25 000 €</b> par collaborateur et par année d'assurance

C.G.: Conditions Générales du contrat.